

<http://www.universitepopulaire.toulouse.fr/spip.php?article606>



Entretien avec Lucia Katz

- Thématiques - Démocratie -



Date de mise en ligne : lundi 1er février 2016

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Lucia Katz sera à Toulouse pour une Conférence-débat le mercredi 10 février à la Bourse du Travail, Toulouse.

Si les débuts de la 3eme République avec les troubles politiques de cette période, défaite militaire, souvenirs de la commune, crise économique sont marqués par un « idéal de cohésion et de synthèse sociale », on peut être surpris que les premiers asiles de nuit voient le jour à Marseille en 1872 et non à Paris ; c'est six ans après en 1878 qu'ouvre le premier asile de nuit à Paris, est-ce un paradoxe ?

Lucia Katz : *on, ce n'est pas un paradoxe. Si François Massabo, commerçant et philanthrope marseillais, ouvre le premier asile de nuit français à Marseille en 1872, c'est parce que son Œuvre hospitalière de Marseille se place explicitement dans la lignée du très ancien hôpital Sainte Galle à Rome. C'est l'histoire de Saint-Benoît Labre - le « vagabond de Dieu » (canonisé en 1881) – qui inspire Massabo. Benoît Labre, s'étonnant de ne pas trouver d'abri gratuit pour la nuit à Marseille, décide de louer une chambre pour accueillir toutes les personnes sans-abri qu'il rencontre. Massabo, presque un siècle après, trouve les moyens économiques et humains pour inaugurer le premier établissement français destiné à offrir gratuitement un abri aux personnes sans-asile. La situation géographique de Marseille, grande ville portuaire, proche de l'Italie, explique donc en bonne partie la localisation du premier asile de nuit français.*

Les six années, qui s'écoulent entre la création du premier asile de nuit à Marseille et l'inauguration d'un établissement similaire à Paris, témoignent des réticences et résistances liées à l'hébergement gratuit des personnes sans-asile, ainsi que du contexte instable.

Peux-tu en resituer le contexte ?

Dans les années 1870, plusieurs facteurs convergent, permettant d'expliquer pourquoi c'est à ce moment-là que les asiles de nuit s'implantent durablement dans le panorama de l'assistance. Si les investissements sont personnels, les raisons du succès s'expliquent par le contexte politique, économique, sociale, culturel et climatique.

En effet, la Troisième République est proclamée une première fois en 1870 suite à la capitulation contre la Prusse et à la capture de Napoléon III. L'assemblée nationale élue au début de l'année 1871 pour rétablir la paix est à majorité monarchiste et souhaite une Restauration. Malgré les différentes communes qui ont lieu dans les grandes villes, l'Ordre moral (coalition des droites) gouverne. Il faut attendre 1877 pour que la République se républicanise. Le débat se cristallise alors autour de la question de la laïcité et il faut attendre l'appel du pape au Ralliement (1890) pour que les catholiques intransigeants acceptent la République.

La nécessité de compromis républicain après les insurrections populaires, qui ont ravivé le passé révolutionnaire français, devient primordiale. Les élites monarchistes doivent légitimer leur place en République ; ce que certains font à travers la question sociale. Cette dernière prend une forme nouvelle au début de la Troisième République. En effet, l'industrialisation et l'urbanisation se sont accompagnées de chômage structurel et, à partir de 1873, d'une grande dépression européenne. Cette récession économique s'accompagne d'une crise du logement renforcée par l'essor de l'hygiénisme. La lutte contre l'insalubrité transforme le foyer en home sweet home, faisant baisser les seuils de tolérance à la grande misère, alors que les hivers sont particulièrement rigoureux.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de grands bourgeois, industriels, armateurs, militaires en retraite, légitimistes intransigeants fondent les premiers asiles de nuit, d'abord à Marseille en 1872, puis à Paris en 1878. Les objectifs sont nombreux : laver la France de ses péchés, tendre la main à ceux qui sont prêts à désespérer, éviter de nouveaux bouleversements sociaux, rester sur la scène politique et religieuse à travers la réforme sociale...

En 1872 ce sont des fondateurs issus d'une bourgeoisie catholique et monarchique qui mettent en place à travers les asiles de nuit, un principe de solidarité universelle et donc d'inconditionnalité, dès 1886, des municipalités de gauche ouvrent leurs propres refuges nocturnes ; c'est un élément d'une vraie politique publique.

En revanche si l'hébergement s'est institutionnalisé tu observes que le principe de solidarité universelle et notamment le principe d'inconditionnalité s'est effacé.

Quelles en sont les raisons ?

L'abri temporaire et gratuit pour la nuit aux personnes sans-asile s'est institutionnalisé : la catégorie s'est inscrite dans les annuaires de l'aide sociale. En revanche, le principe de solidarité universelle, notamment l'inconditionnalité de l'offre, s'est effacé devant des considérations techniques et financières. Le nombre de places reste toujours inférieur à celui des personnes sans-abri. Autrement dit, les moyens sont limités. En outre, le nombre de lits est édicté par les règlements préfectoraux, en fonction de la taille des locaux, afin de garantir les conditions de salubrité et d'hygiène nécessaires. Des choix sont donc faits afin de réduire les coûts de l'hébergement, notamment à la porte de l'asile, en opérant une sélection parmi les postulants. L'inconditionnalité est mise à mal. Une distinction entre « dignes d'intérêt » et les autres se fait dans l'attribution quotidienne des places. Ce tri devient même un outil de justification et de légitimation.

Dans les années 1880 on observe l'accentuation de la répression des « vagabonds », la promulgation d'une loi de la récidive est votée. Les asiles de nuit de cette république conservatrice ne remettent pas en cause le système industriel et capitaliste loin de là, tu notes que l'hospitalité institutionnelle reste surtout un auxiliaire de police préventive.

On voit deux modèles d'asile dès 1879, les asiles de nuit pour les hommes en principe et les refuges ouvroirs pour les femmes. Quelle est la différence ?

Dans le premier asile de nuit de l'Œuvre de l'hospitalité de nuit à Paris, les administrateurs se refusent d'abord à accueillir les femmes, adoptant de fait le principe de non-mixité. Cependant, très vite, ils les acceptent, par exception, puis – au fur et à mesure des nouvelles inaugurations - dans des dortoirs et des maisons spécialement prévues à cet effet.

En 1885, lorsque les discussions au conseil municipal de Paris commencent à voir le jour autour de la question des refuges nocturnes, il existe deux modèles : les asiles de nuit de l'Œuvre de l'hospitalité et les refuges-ouvroirs. Ces derniers sont créés dès 1879 par la Société philanthropique. Ils sont destinés aux femmes et aux enfants. Des ateliers de travail sont associés aux asiles de nuit, d'où le nom de refuge-ouvroir ; l'ouvrage étant le travail.

A partir de 1879, les refuges-ouvroirs de la Société Philanthropique accueillent uniquement des femmes sans-asile et les asiles de nuit de l'Œuvre sont plutôt pour les hommes, bien que des femmes soient accueillies.

Avec l'ouverture des refuges municipaux, un dispositif se met en place. Le conseil municipal inaugure, en 1886, son premier asile de nuit pour homme. En 1889, un refuge-ouvroir vient le compléter. En 1888, le premier asile de nuit municipal pour femmes est créé et, en 1893, le refuge-ouvroir pour femmes est fondé. Les personnes sans-asile sont accueillies, dans l'urgence, à l'asile de nuit. Là, après constitution de dossiers, elles peuvent obtenir une place au refuge-ouvroir. La durée d'hébergement se prolonge, en principe, de trois mois et la constitution d'un pécule est rendue possible par l'assistance par le travail à l'atelier.

Où se réfugiaient les personnes sans-abri auparavant ?

Au moment où les asiles de nuit apparaissent, il n'existe pas de lieux pour l'accueil des plus démunis : les plus pauvres, qui ne peuvent payer une nuit d'hôtel, se retrouvent à errer dans l'espace public et risquent une condamnation de trois à six mois pour délit de vagabondage. Au XIXe siècle, les vagabonds et mendiants sont enfermés dans les dépôts de mendicité, alors que les catégories traditionnelles de l'assistance (invalides, enfants,

vieillards) vont à l'hôpital, qui se médicalise progressivement, à l'orphelinat ou à l'hospice.

Auparavant, les indigents, vagabonds, prostituées et autres marginalisés étaient enfermés dans les hôpitaux généraux, véritables prisons. Le XIXe siècle précise la classification des pauvres et l'émergence des asiles de nuit contribue à légitimer l'assistance aux adultes valides, c'est-à-dire apte à fournir un travail. En effet, dans les années 1870-1880, le pauvre valide bénéficie temporairement d'une présomption d'innocence.

Est votée en 1893 la loi sur l'assistance médicale gratuite y-a-t-il un lien avec ces deux dispositifs ?

L'émergence de l'hébergement d'urgence et l'adoption de la loi sur l'assistance médicale gratuite s'inscrivent bien dans le même mouvement de réformes de la question sociale qui cherche à mieux connaître, contrôler et encadrer les pauvres. Il s'agit de lutter contre les foyers de contamination, aussi bien par des secours préventifs, que palliatifs, qui dès lors se développent et s'affinent.

Au début 20eme les logements économiques et les habitations bon marché se multiplient mais les asiles de nuit ne disparaissent pas au contraire.

L'effort va alors se porter sur le prolétaire, l'assistance par le travail, tu poses la question " le travail "forcé "est-il salvateur ou aliénant " ?

Le travail forcé est perçu à la fois comme salvateur et aliénant : il a des avantages et inconvénients aussi bien pour les administrateurs que pour les bénéficiaires. Cependant, le télescopage entre assistance par le travail et hospitalité de nuit répond avant tout à des exigences pratiques, notamment au manque de moyens. Ainsi, le premier objectif des ateliers de travail est de réduire les coûts de l'hébergement. La mise au travail des pensionnaires s'appuie, pour se justifier, sur une perception cependant partagée : l'ouvrage est le meilleur des soulagements que l'on peut apporter à la misère des pauvres valides. L'argument économique s'efface au profit de bénéfices thérapeutiques. L'ouvrage redonnerait une discipline et une hygiène de vie et permettrait la prévoyance, l'épargne. Néanmoins, le travail est conçu sous forme de tâches sous-qualifiées et sans responsabilités, ce qui favorise le turn-over.

Peux-tu situer cette période et ses conséquences ?

Les débuts de la Troisième République sont un moment de grand bouleversement dans les conceptions et le traitement du social. C'est à ce moment là que se met en place le dispositif contemporain de l'assistance publique et qu'est repensé sa complémentarité avec la bienfaisance privée. Les métamorphoses de la question sociale sont dues aussi bien aux investissements réformateurs des reconvertis de l'ordre moral que de ceux des parvenus de la République. Les années 1870-1890, avec la tentative de rationalisation des secours aux pauvres, sont le laboratoire de l'action sanitaire et sociale contemporaine.

A cette période, avec le constat partagé d'un manque de places sur le marché du travail, le pauvre valide acquiert un nouveau statut social. Parallèlement à une accentuation de la répression des vagabonds et à la promulgation d'une loi à l'encontre de la récidive, le principe d'une assistance destinée spécifiquement aux personnes sans asile est reconnu et la catégorie s'inscrit dans les bénéficiaires légitimes de l'assistance.

Les asiles de nuit, qui s'implantent au début de la IIIe République, dans le répertoire des services de la bienfaisance privée et de l'assistance publique, ne débouchent pourtant pas sur des théories savantes, permettant d'assurer un abri pour tous. Ils sont une solution d'appoint, un habitat de transit, une interface de régulation. Dans l'implantation des premiers asiles de nuit parisiens, l'émergence de catégories nouvelles se superpose à des préjugés forts : la légitimité des personnes sans-abri en tant qu'assistés reste précaire et la suspicion pointe son nez régulièrement. Cependant, les sans-abri sont devenus une population cible de l'aide sociale aux plus démunis.

Si les centres d'hébergements d'urgence de la 3eme république ne sont pas ceux d'aujourd'hui, tu en notes malgré tout une filiation.

Quelle est-elle ? Quelles sont les éléments qui façonnent encore aujourd'hui certaines modalités de l'assistance aux personnes sans domicile ?

D'abord, de nombreux centres d'hébergement sont à la même adresse que les asiles de nuit. Seuls les noms ont changé. Il en est ainsi aussi bien pour le premier asile de nuit marseillais, devenu Forbin et géré par les frères de Saint-Jean de Dieu, que pour les asiles municipaux de la ville de Paris de la rue Château-des-Rentiers et de la rue Fessart, pour ne citer que quelques exemples.

Ensuite, les mesures d'ordre, d'hygiène et de moralité continuent de laisser leurs marques sur les structures, les pratiques, les interactions, le fonctionnement et les représentations des assistés. Les règlements intérieurs n'ont que très peu évolué : il existe toujours des horaires d'entrée, un protocole d'admission, des mesures de désinfection des effets personnels des pensionnaires et des dortoirs, la nécessité de renouveler tous les jours la demande d'hébergement, l'attention portée à la recherche d'emploi, à la réinsertion...

Enfin, l'hébergement d'urgence a toujours des difficultés à définir ses contours, à se légitimer et à se financer.

Tu soulignes « Les asiles de nuit loin de remettre en cause le système industriel et capitaliste lui permettent au contraire de perdurer en redistribuant des miettes aux assistés qui dès lors ne doivent plus se révolter : l'hospitalité institutionnelle reste surtout un auxiliaire de police préventive » Ou encore « En apportant des solutions individuelles et dans l'urgence à un problème structurel, les fondateurs empêchent l'émergence d'une conscience de classe et mettent en concurrence les différents profils de sans asiles entre eux »

Est-ce qu'aujourd'hui les inégalités structurelles, liées au développement du capitalisme et au monde du travail sont remises en cause dans ce secteur d'hébergement d'insertion d'accueil tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle ?

Autrement dit, y a-t-il dépolitisation de cette question sociale ? Qu'en penses-tu ?

Pour moi, aujourd'hui, les inégalités structurelles ne sont toujours pas assez remises en question. Le travail social cherche encore et toujours à secourir des pauvres dignes d'intérêt et non à supprimer les causes de la misère. En situant, l'action sociale au niveau des personnes, la responsabilité collective et politique s'efface au profit d'une sur-responsabilisation de l'individu. La question sociale relèverait de l'humanitaire, du care, du soin, plus que du vivre-ensemble, du politique.

Peut-on dire aujourd'hui qu'il y a concurrence entre les dispositifs qui accueillent les différents profils de sans asiles entre eux, les différents collectifs qui luttent et militent pour le droit au logement ?

Oui, je pense qu'aujourd'hui les luttes pour l'accès à un toit se heurtent à la mise en concurrence des différents acteurs. Durant le XXe siècle, la spécialisation de l'assistance aux personnes sans-asile a fait émerger des sous-catégorie de sans-asiles : les sans-abri, les jeunes, les longues durées, les migrants... Autant d'étiquettes floues qui dans les faits peuvent se cumuler, mais tend à cloisonner les attributions des places d'hébergements ou les demandes de logement. De plus, la figure asilaire, avec sa discipline, sa surveillance et son hygiène, demeure, malgré une démultiplication des facettes de l'hébergement. Ainsi, le prototype reste le modèle, l'exemple, la meilleure solution, bien que les critiques soient régulièrement réaffirmées.

Enfin si le délit de vagabondage est supprimé en 1992, il disparaît du nouveau code pénal en mars 1994, des arrêtés mendicité ont vu le jour en 1993 (Montpellier La Rochelle Béziers Perpignan), et sont très médiatisés depuis 2011, en outre on constate dans les mentalités que toute population vulnérable redevient très vite l'objet comme tu le cites « d'un éternel soupçon », c'est hélas un sujet brûlant de l'actualité, sans abri,

migrants, chômeurs, travailleurs précaires, étudiants précaires à la rue, mais c'est aussi le cas de personnes faisant un autre choix d'habitat collectif ,qui vivent en squat, en yourtes... L'état d'urgence, a été voté, quand on voit fleurir par exemple les assignations à résidence de militant-e-s, la criminalisation de syndicalistes, les expulsions de camps d'accueil etc...

L'histoire nous montre que les lois d'exception sont par la suite détournées de leurs buts primitifs, lois scélérates en 1893, état de siège pour défendre la république etc..

Quelles réflexions t'inspirent ces éléments,...

Effectivement, l'actualité est amère. Mon livre est parti à l'impression en octobre 2015 avec la dédicace suivante : « à tou.te.s celles et ceux qui gardent espoir, qui brisent les murs et construisent des lendemains différents ». Moins d'un mois plus tard, l'état d'urgence était adopté et, depuis, la répression s'abat sur les opposants à une politique guerrière, capitaliste et autoritaire. De nouveaux murs se sont construits et s'édifient chaque jour en Europe. Les fondements de notre République, qui a pour devise : Liberté, égalité et fraternité, sont mis à bas et la liberté d'expression s'est transformée en mutisme anxieux. Ces éléments m'inspirent tristesse, colère et scepticisme.